

# La station à nouveau Pavillon bleu

Cette année encore, la commune de Saint-Cyprien arborera le très prisé Pavillon bleu. Une reconnaissance internationale des efforts de la commune en matière de qualité de l'eau et de préservation de l'environnement. Habitants, touristes et plaisanciers pourront, cette année encore, profiter des plages et du port cypriannais sans modération et en toute sécurité puisque le fameux Pavillon bleu vient d'être une nouvelle fois accordé à la commune pour la 25<sup>e</sup> année consécutive.

Une belle satisfaction pour le maire, Thierry Del Poso, très attaché à la préservation de l'environnement et à la qualité des plages et du port. *« Ce label est le fruit des efforts que nous déployons depuis des années sans discontinuer pour que*

*nos plages et notre port soient irréprochables, se réjouit-il. Tout est fait à Saint-Cyprien pour que les amateurs de baignade, en particulier les enfants, et les plaisanciers évoluent dans un environnement propre, sain et de qualité ».*

## ■ Une démarche d'excellence environnementale

Synonyme d'engagement environnemental, le Pavillon bleu répond, rappelons-le, à des critères très spécifiques aussi bien de gestion de l'eau et des déchets que d'éducation à l'environnement. Pour en bénéficier, les communes doivent s'inscrire dans une démarche d'excellence environnementale et répondre à des normes rigoureuses : eaux de baignade de qualité excellente avec cinq contrô-

les par saison, points d'eau potable, poubelles sur la plage, collecte sélective d'au moins trois types de déchets et mise en place d'au moins cinq actions d'éducation à l'environnement.

Pour les ports, les critères concernent la prévention des pollutions et le traitement des déchets ainsi que le traitement des eaux usées des bateaux ou des liquides polluant les cales. Les plages cypriannaises de l'Art, du Port, des Capellans et de la Lagune font donc partie des 45 plages de l'Aude et des Pyrénées-Orientales habilitées à hisser le Pavillon bleu ; le port de Saint-Cyprien l'un des huit ports à pouvoir l'arborer. Un élément d'attractivité supplémentaire et non des moindres pour la commune cet été !